

5628/73

Paolo Forza

croquis de Rubens.

Crevisio. Vascon.

Bruxelles, le 16 avril 1925.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 10 courant, je ne puis que vous confirmer l'usage suivant : les oeuvres d'art soumises à l'examen de la Commission du Musée doivent voyager aux frais, risques et périls de leur propriétaire, et sans qu'il en résulte aucune espèce d'engagement pour l'Etat belge. Après examen par notre Collège, le retour de l'oeuvre à l'envoyeur (à ses frais également) n'offre aucune difficulté; toutefois la ristourne de la taxe de transmission, 10 %, payée lors de l'entrée d'un tableau en Belgique, n'est obtenue que moyennant certaines formalités.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Paolo Forza,
Treviso
Vascon.

Monsieur Fierens Gevaerte

Surintendant de la Galerie Royale des
beaux_arts de Belgique.

O Place du Musée

BRUXELLES

Monsieur,
j'ai l'honneur de vous communiquer que en date du 18 Mars 1925
l'Ambassadeur de S.M. le Roi des Belges auprès mon gouvernement
me fait connaitre que en relation de ma lettre du 22 janvier der-
nier, Monsieur le Ministre de Science et Arts de Belgique me dise
qu'il a delibéré de soumettre a la Haute Commission du Musée Royale
des Beaux Arts duquel Vous êtes le Surintendant, le croquis du ~~Rabe~~
Rubens qui est en ma possession et m'invite de lui l'exepedier a
mon risque peril et frais.

Je n'aurais aucune difficulté de vous faire tel envoie, en re-
merciant depuis ce moment S. E. le Ministre d'avoir adheré a ma de-
mande; neammoins je me permettrais de vous faire bien present que
dans mon pays existe une loi sur les Ouvres d'Arts, qu'il faut ~~recor~~
recourir à la même, sans cela l'exportation ne peut s'effectuer;
et cette operation peut risquer le danger de très probablment être
obligé a devoir le céder au Minister duquel depend la Direction
Generale des Beaux Arts; en surmontant donc tous difficultés je
suis à vous demander si le croquis, une fois chez vous à Bruxelles,
pourrais je l'avoir de retour sans difficulté dans le cas que le
même ne vous plaie pas, ou bien que le prix ne vous convient pas,
~~aurait~~ il, en outre de ce cas malheureux, de difficultés des lois
de votre pays qui pourront empêcher le retour du croquis en Italie?

Voilà tout ce que je vous demande avec les meilleurs des res-
pects et je ne doute pas que vous pourrez me favoriser la reponse a
ce sujet, après de laquelle je vous ferez l'envoi au conditions ci
dessus détaillé du merveilleux croquis qui est beaucoup plus
caracteristique et sympathique de deux grands cadres peint par le
Rubens vers le 1611 et 1614.

Agréez Monsieur l'expression de ma plus haute consideration.

Treviso Vascon 10 aprile 25

Paolo Forza